

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

baccalauréat professionnel Question écrite n° 91766

#### Texte de la question

M. Christophe Priou \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir du baccalauréat technologique STL (sciences et technologies de laboratoire). Les sections STL constituent au sein de la filière technologique une alternative à la filière générale S (scientifique). Les sections STL-BGB remplissent chaque année leurs effectifs assez largement : ce baccalauréat offre une véritable passerelle de formation et des opportunités professionnelles pour des élèves motivés par des études scientifiques. Ces sections permettent d'accéder à une dizaine de BTS, six options d'IUT et une classe préparatoire TB (biotechnologie) ouvrant à une carrière d'excellence vers les écoles d'ingénieur ou de vétérinaire. Les élèves qui suivent cette formation trouvent de nombreuses offres d'emploi auprès des laboratoires et entreprises de biotechnologie, ce qui confère à la STL-BGB son caractère attractif ouvrant de réelles perspectives de carrières dans les années à venir. Il souhaiterait donc connaître sa position sur l'avenir du baccalauréat STL.

### Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

#### Données clés

Auteur: M. Christophe Priou

Circonscription: Loire-Atlantique (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91766

Rubrique: Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE91766

**Question publiée le :** 11 avril 2006, page 3814 **Réponse publiée le :** 15 août 2006, page 8593